



Compte-rendu de la séance du

Conseil d'Administration du 5 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du CIAS sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mai 2019 par le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Monsieur HOSCHAR Jacky, Mesdames LAPOIRIE Catherine, NÉGRI Colette, DI NATALE Vitina, Messieurs BALLARINI Jean-Louis, BESOZZI Daniel, HUBERTY René, VETZEL Jean-Paul, REDON Marcel

Absent excusé : Monsieur TURCK Gilbert (pouvoir à Madame DI NATALE)

La séance est ouverte à 9 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du CGCT :

ORDRE DU JOUR

1. JEUNESSE :

- **Horaires d'ouverture des services périscolaires et extrascolaires**
- **Définition des sites d'accueils périscolaires "mercredis"**
- **Tarifification périscolaires et extrascolaires 2019-2020**
- **Tarifification séjour ski 2020**
- **Remboursement transport scolaire 2017-2018 "SIVU Charly-Oradour"**

2. PERSONNEL : participation financière à la formation professionnelle

3. PERSONNES AGÉES : atelier "Équilibre"

POINT 1	<ul style="list-style-type: none">• Horaires d'ouverture des services périscolaires et extrascolaires• Définition des sites d'accueils périscolaires "mercredis"• Tarifification périscolaires et extrascolaires 2019-2020• Tarifification séjour ski 2020• Remboursement transport scolaire 2017-2018 "SIVU Charly-Oradour"	DCA N° 2019-006
----------------	---	------------------------

Pour mémoire, horaires des écoles 2019/2020 sur 4 jours :

- les matins : 8 h 30/11 h 45
- les après-midis : 13 h 30/16 h 15

- **Horaires d'ouverture des services périscolaires et extrascolaires**

Dans le cadre du passage à la semaine scolaire de 4 jours, il y a nécessité de fixer les nouveaux horaires d'accueil périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fixer les horaires d'accueil périscolaire de la manière suivante :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h30 – 8h30	7h30 – 8h30		7h30 – 8h30	7h30 – 8h30
Midi	11h45 – 13h30	11h45 – 13h30		11h45 – 13h30	11h45 – 13h30
NAP	16h15 – 18h00	16h15 – 18h00		16h15 – 18h00	16h15 – 18h00
SOIR	18h00 – 18h30	18h00 – 18h30		18h00 – 18h30	18h00 – 18h30

- **décide** de fixer les horaires d'accueil périscolaire du mercredi de la manière suivante :

	Mercredis	Horaires
Journée complète	X	7h30 – 18h00

- **Définition des sites d'accueils périscolaires "mercredis"**

- **décide** d'organiser les accueils des mercredis périscolaires sur les communes de Ennery et de Trémery.
- **décide** d'organiser les accueils extrascolaires (vacances) sur les communes de Ennery et de Trémery pour les enfants et sur la commune d'Ay-sur-Moselle pour les pré-adolescents.

	ALSH extrascolaires	Horaires
Journée complète	X	7h30 – 18h00

- **Tarifification périscolaires et extrascolaires 2019-2020**

TARIFS	Périscolaire	Pause méridienne	Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)	Périscolaire	MERCREDIS		ALSH EXTRASCOLAIRES	
	Matin	Repas + Garde		Soir	INTÉRIEUR	EXTÉRIEUR	Journée complète	Journée complète
Provenance	ENFANTS SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES						INTÉRIEUR	EXTÉRIEUR
< 10 000	0,60 €	5,80 €	1,30 €	2,50 €	10,00 €	13,00 €	10,00 €	13,00 €
10 001 à 14 000	1,00 €	6,30 €	1,60 €	3,00 €	13,00 €	17,00 €	13,00 €	17,00 €
14 001 à 18 000	1,40 €	6,80 €	2,00 €	4,00 €	16,00 €	21,00 €	16,00 €	21,00 €
> 18 000	1,80 €	7,30 €	2,50 €	5,00 €	19,00 €	25,00 €	19,00 €	25,00 €
remise	Pas de réduction sur le nombre d'enfant supplémentaire inscrit				10% de réduction par enfant supplémentaire inscrit			
QF = REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DIVISÉ PAR LE NOMBRE DE PARTS								

- ✚ INTÉRIEUR : enfant dont au moins un des deux parents réside sur le territoire du CIAS et/ou scolarisé en école maternelle ou élémentaire des communes adhérentes.
- ✚ EXTÉRIEUR : enfant scolarisé hors du territoire et dont aucun parent ne réside sur le territoire du CIAS

Sur les grandes vacances scolaires, la tarification est forfaitaire sur 5 jours et sur 4 jours (cas d'un jour férié).

- **de mettre en place** la dégressivité de 10 % pour les mercredis périscolaires et les ALSH extrascolaires par enfant supplémentaire.
- **de déduire** 50 % du prix TTC du repas pour les enfants contraints à un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent obligatoirement le repas et ce, pour l'ensemble des accueils (à l'exception des séjours).
- **de facturer** aux parents une pénalité de 15 € pour tout dépassement d'horaires pour les accueils périscolaires et extrascolaires.
- **donne pouvoir** au Président de faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la politique tarifaire.

- **Tarification séjour ski 2020**

Considérant que le séjour ski sera organisé du 22 au 29 février 2020 inclus, à Seytroux (74430), sur la base d'une présence de 60 participants,

Considérant que le CIAS prend en charge le solde du séjour résultant du montant total après déduction des participations versées par les familles,

Dans le cadre des activités du secteur jeunesse, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **décide** de fixer la participation due par les familles pour le 1^{er} enfant calculée sur la base du quotient familial comme suit :

Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / Nombre de parts	Prix du séjour par enfant et par famille
T1 < 10 000	250 €
10 001 < T2 < 14 000	400 €
14 001 < T3 < 18 000	520 €
T4 > 18 000	640 €

- **décide de mettre en place** la dégressivité de 10% pour les séjours par enfant supplémentaire,
- **dit que** les familles devront verser 70 € d'arrhes lors du dépôt du dossier d'inscription complet contre signature pour engager d'inscription,
- **décide** que le tarif pour les demandes extérieures sera majoré de 50 € par tranche,
- **donne** pouvoir au Président de faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la politique tarifaire.

- **Remboursement transport scolaire 2017-2018 "SIVU Charly-Oradour"**

Suite à l'intégration de la commune de Chieulles et Charly-Oradour et la modification des horaires d'école, lors de l'année scolaire 2017/2018, le SIVU scolaire de Charly-Oradour a dû demander la modification des horaires de transport scolaire à la Région Grand-Est.

À cet effet, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de prendre en charge la facture du transport scolaire 2017/2018, pour un montant de 5 797,55 €,
- **décide** de rembourser cette somme au SIVU scolaire de Charly-Oradour,
- **autorise** le Président à faire le nécessaire en ce sens.

POINT 2 : Participation financière à la formation professionnelle

DCA N° 2019-007

Considérant qu'il peut y avoir nécessité de former les agents titulaires, stagiaires ou contractuels dans le cadre de la formation professionnelle,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de prendre en charge financièrement les formations professionnelles, sous réserve d'acceptation de l'autorité territoriale.

POINT 3 : Atelier "Équilibre"

DCA N° 2019-008

Dans le cadre de l'atelier "Équilibre", organisé pour le public senior,

Considérant que l'intervenant de l'atelier "Équilibre" ne souhaite plus poursuivre cette activité, et compte tenu de la difficulté à recruter un nouvel agent,

Considérant la demande de l'association "Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)" d'Ay-sur-Moselle, de reprendre à son compte l'organisation de cette activité atelier "Équilibre" qui entre dans le cadre de ses missions,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de maintenir la délibération n°28/2014.
- **décide** d'ajourner la décision de déléguer la gestion de l'atelier "Équilibre" à l'association MJC d'Ay-sur-Moselle.

La séance est levée à 10 heures 30.

Le Président,

*Jacky
HOSCHAR*

Affichage fait le 7 juin 2019

Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du 5 juin 2019

<i>NOM Prénom</i>	<i>Présence</i>	<i>Procuration à</i>	<i>Signature</i>
<i>HOSCHAR Jacky Président</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>LAPOIRIE Catherine Vice-Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>NEGRI Colette Vice-Présidente</i>	<input type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>BALLARINI Jean-Louis</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>BESOZZI Daniel</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>HUBERTY René</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>TURCK Gilbert</i>	<input type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>	<i>DI NATALE Vitina</i>	
<i>VETZEL Jean-Paul</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>REDON Marcel</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		